Cfdt: S'ENGAGER POUR CHACUN AGIR POUR TOUS **au** Cerema

n°03 du 26 février 2014

***Bernard Larrouturou**, DG du Cerema, a reçu en **réunion informelle**, les représentants du personnel au Comité Technique d'Établissement.*

- Administration : S.Moreau (SG), Ch.Mistral (DRH adj.), S.Vidal (dialogue social)

- Représentants du personnel (RP) : UNSA, FO, CGT

Cfdt: G.Bouin (OUE), J-L.Rzadkiewa (S-O), C.Guillet (N-C), P.Fourmigué (MED)

En préambule, la CFDT insiste pour que l'on aborde rapidement des points concrets, avec des réponses claires, un calendrier, une méthode de travail et pas seulement des *"on y travaille et ça ira mieux demain"*.

Ordre du jour, après prise en compte des demandes de la CFDT :

1. Ouverture du dialogue social et mise en place des instances
2. Informations sur le démarrage du Cerema
3. Moyens et droits syndicaux dans le cadre du Cerema
4. Préparation des élections 2014

1. Ouverture du dialogue social et mise en place des instances

Calendrier des dates de réunion des instances : un prévisionnel sera communiqué fin mars.

Localisation des réunions: pas d'opposition pour en tenir certaines à La Défense, pour réduire les trajets des représentants de la moitié Nord.

Conseil d'Administration (CA) : le DG propose de réunir les seuls représentants du personnel au CA, pour une réunion informelle, **le 20 mars matin, à la Défense**.

Pour mémoire, le CA compte 21 membres (décret du 27 décembre 2013) :

- *6 représentants de l'État (ministères : DD, Urbanisme, Transports, Intérieur, Budget, Recherche),*
- *5 représentants des collectivités territoriales (associations : Maires, Communautés, Départements, Régions, Villes moyennes)*
- *5 personnalités qualifiées (PQ), choisies par l'État, en raison de leurs compétences,*
- *5 représentants du personnel (les seuls désignés pour l'instant, avec leurs suppléants).*

Le DG a relancé ministères et associations de collectivités, pour désigner leurs représentants. Les élections municipales de mars ne vont pas accélérer la désignation des représentants des collectivités.

Un premier **CA est prévu pour le 25 avril**, mais il ne sera peut-être pas au complet. Espérons que le quorum sera atteint !

La DRI élabore un calendrier prévisionnel des séances (a priori : fin avril, fin juin, fin septembre et le dernier fin novembre, pour approuver le budget initial 2015).

Conseil Stratégique (CS) : le DG espère le réunir avant l'été. Cette instance compte 24 membres (12 représentants de l'État et 12 représentants des collectivités). Il n'y a pas de représentants du personnel, suite au rejet de CGT-FO-FSU, lors du CTM du 27 février 2013.

Conseil Scientifique et Technique (CST) : le DG espère aussi le réunir avant l'été. Attente des arrêtés des ministères de tutelle et de la Recherche. Cette instance compte 21 membres, dont 6 représentants du personnel.

Comités d'orientation thématique et **Comités d'orientation territoriaux** (8 a priori) **:** leur création devra attendre une délibération du Conseil d'Administration. D'ici là, les **COTITA** doivent continuer et pourraient s'ouvrir plus largement.

Comité Technique d'Établissement (CTE) : suite aux récriminations des RP, annulation de la convocation du 4 mars et report au **le 20 mars après-midi, à la Défense**. Au moins deux points à l'ordre du jour : CHSCT Locaux et Règlement Intérieur du CTE.

Comités Techniques Locaux (ou Spéciaux) **:** les 10 comités techniques locaux actuels sont reconduits en l'état en 2014. Le Siège et la DT-IDF n'auront pas de **Comité Technique Local** et relèveront donc du CTE, jusqu'aux élections du 4 décembre.

Comité Hygiène Sécurité Conditions de Travail d'Établissement (CHSCTE) : dans chacune des 11 DT, un CHSCT Local existe déjà (même en IDF). Par contre, les agents du siège n'en ont pas et seront donc rattachés provisoirement au CHSCT d'Établissement

2. Informations sur le démarrage du Cerema

Gestion de la paye : le DG rend hommage aux agents du service Paye du Siège. **La CFDT** s'y associe, **MAIS s'inquiète** de la très forte pression qu'ils subissent : ordres, contre-ordres, injonctions contradictoires, avalanche de messages émanant de 11 directions avec 11 façons de travailler... En outre, ces agents connaissent des difficultés pour prendre leurs congés, voire essuient des refus... Ce n'est ni admissible, ni durable.

La CFDT rappelle au DG ses vœux 2014, à savoir une pression moindre qu'en 2013, mais c'est bien mal parti pour les agents de la Paye.

La SG reconnaît qu'il y a eu quelques difficultés ponctuelles, que les modalités de travail ont été "*singulières*" jusqu'à maintenant, que ça ne va pas forcément s'améliorer avant 2-3 mois.

Agents sous contrat CDD de plus d'un an : le contrat de ces agents doit être visé par le contrôleur budgétaire du ministère.

Programmation : on attend la présentation d'une analyse critique objective des défauts de la méthode utilisée pour l'année 2014, afin d'en tirer des mesures de simplification pour celle de 2015.

Assurance des activités du Cerema : un point sera fait d'ici fin mars.

Déplacements : en cours de déblocage…

SIGMA : le DG insiste sur l'importance de cet outil (sans s'étendre sur les difficultés de mise en route) car en tant qu'EPA, le rendu-compte sera plus exigeant que par le passé.

3. Moyens et droits syndicaux dans le cadre du Cerema

La CFDT ne demande ni plus ni moins que ce qui a été signé pour l'EPA VNF (créé au 1° janvier 2013), dont direction et syndicats ont longuement négocié. Inutile donc de perdre du temps à réinventer l'eau chaude.

Le DG estime qu'il existe d'autres bases que le protocole VNF, EPA qui a un historique d'EPIC avec des agents de droit privé *(Nota CFDT : moins de 10%)*. Il dit se renseigner sur les pratiques d'autres EPA (IGN, Météo France…). En attendant, il estime que les DT peuvent

continuer sur les "*pratiques anciennes, pendant quelques mois*", même s'il reconnaît qu'elles sont à géométrie variable.

La CFDT rappelle que l'on a créé **UN** Cerema et que la présence de nombreuses directions et implantations complique le travail syndical et nécessite donc des moyens à la hauteur. Elle **demande une méthode et un calendrier,** pour avancer point par point, et l'inscription à l'ordre du jour du prochain CTE du 20 mars.

Pour définir comment gérer la période transitoire de "quelques mois"; **le DG** s'engage à mettre un point à l'ordre du jour du **prochain CODIR Cerema (5-6 mars)**,.

4. Préparation des élections 2014

OPA : le ministère n'a pas encore décidé si des élections "provisoires" doivent se tenir en avril-mai, soit avant les élections générales du 4 décembre prochain. La CFDT y est favorable car il ne faudrait pas que des OPA voient leurs promotions retardées faute d'instances légitimes.

Adjoints administratifs : pour l'année 2014, vu qu'ils ne sont plus rattachés aux CAP régionales des DREAL, les promotions comme les mutations des adjoints remonteront directement à la CAP nationale. Les syndicats insistent sur la mise en place d'une instance au niveau de l'EPA Cerema pour "harmoniser" les remontées des 11 DT.

Dessinateurs : le ministère a décidé de supprimer les CAP régionales. Les promotions comme les mutations remonteront directement à la CAP nationale, comme pour les autres corps de A et B.

Experts techniques : ils auront une CAP locale Cerema, avec des élections en déc. 2014 (comme les adjoints administratifs).

La CFDT demande à la DRH du Cerema la **liste de tous les agents du Cerema** (avec grade, échelon, affectation…). La DRH promet de l'envoyer pour début avril.

Organisation des élections : les syndicats demandent au SG d'écrire une note sur les particularités qui pourraient être liées au statut d'établissement public.

La CFDT rappelle son attachement à un dialogue social de proximité.

5. Harmonisation indemnitaire

La CFDT renouvelle sa revendication de la mise en œuvre de l'engagement de l'administration dans le cadre du protocole à savoir : *"une discussion spécifique, appuyée sur un état des lieux, sera engagée sur les questions indemnitaires en vue d'une harmonisation*".

Enfin, les mesures catégorielles 2014 doivent être abordées au plus vite au sein du Cerema.

Experts techniques : la CFDT insiste sur le fait que leur niveau de PSR dépend désormais de la décision du DG du Cerema. Qu'en sera-t-il ?

La DRH adjointe répond que le ministère a décidé d'aligner le taux de base des ETST sur celui des dessinateurs. Le coefficient est en cours de discussion.

Les syndicats rappellent que ce coefficient serait porté à 2 pour les dessinateurs et qu'il serait mal venu que celui des ETST soit inférieur.